Image not found or type unknown

Devis validité si absence date ou non exécution

Par **ppppp**, le **18/01/2009** à **02:44**

bjr
si la date d'exécution des travaux (début et fin) est indiquée
à partir de quel moment puis je annuler un devis (pose d'une chaudière = travaux supérieur à 3000 €) en l'absence d'éxécution => 7 jours ou 60 jours ?
est ce que le devis est réputé caduc si absence de date d'exécution de travaux (sup à 500 €) ?
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés